

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2010**

Présents : Mrs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, ADAM, Mmes LEBATARD, MOTTIN, M.LECONTE, Mme BAILHACHE, M.PLINE, LERECULEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme BOUILLON Florence, SIMON, POSTIC.

Absents excusés : Mr PETRAS, Mmes BOUILLON Emilie, GODARD, Mr HAREL.

Secrétaire : M.BERTIER

POUVOIR : M.PETRAS a donné pouvoir à Monsieur CORNEVILLE

Mme BOUILLON Emilie a donné pouvoir à Monsieur BERTIER

Mme GODARD a donné pouvoir à Monsieur BREYNE

Monsieur HAREL a donné pouvoir à Monsieur MADELAINE.

### **BOUCHERIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a remis les clés du commerce 8 Route de Balleroy à Monsieur Alexandre VIARD. Celui-ci souhaite réouvrir le commerce vers le 15 Mars 2010. Le Conseil Municipal accepte de lui accorder un mois de gratuité et d'effectuer le recouvrement du loyer à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010 soit 550 euros HT pour le commerce et 450 euros TTC pour le logement. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à créer le budget annexe permettant de prendre en compte la gestion de ce bâtiment. Le Maire a présenté au Conseil Municipal les divers travaux qui ont été réalisés dans ce local pour faciliter la réouverture de ce commerce. Cette délibération annule et remplace celle visée en sous-préfecture le 2 Mars 2010.

### **CENTRE AÉRÉ**

Monsieur BREYNE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le centre aéré a fonctionné du 15 au 19 Février 2010 avec un effectif moyen de 12 inscrits. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le salaire de Mademoiselle Nathalie LEBOYER sur une base de 8h90/35h de l'indice majoré 300, ainsi que celui d'Annick LETOURNELLE pour le ménage soit 3h80/35h de l'indice majoré 295.

Cependant, le Conseil Municipal s'interroge sur l'incohérence de ce fonctionnement communal, alors que l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry a la compétence pour les mercredis « Anim T ». Une réflexion pourrait s'engager avec la Communauté de Communes pour une gestion intercommunale.

### **COMMISSION CIMETIERE**

La Commission « Cimetière » a étudié sur place au colombarium, la possibilité d'installer un espace « caveau-urne » du côté du jardin du souvenir ; un modèle sera exposé sur place par Monsieur Prudence afin de se rendre compte de ce nouvel équipement. Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative, venant compléter le système actuel des cases au colombarium. Le Conseil Municipal également pris en compte les divers travaux à réaliser sur ce site.

### **COMMISSION VOIRIE-ATELIER**

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, a rappelé au Conseil Municipal le projet d'extension de l'atelier municipal pour être aux normes de sécurité et le rendre plus fonctionnel. Une étude de faisabilité est en cours avec la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de ce bâtiment. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier dès que celle-ci aura été finalisée.

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, précise au Conseil Municipal que la Commune a expérimenté, lors des dernières intempéries, un programme pour déneiger les axes principaux. L'intervention des services techniques a été renforcée par celle d'un entrepreneur et d'agriculteurs. Le bilan est assez satisfaisant puisque 90 % des axes ont pu être nettoyés.

D'autre part, la Commission se laisse un délai d'un an pour finaliser la nécessité d'investir dans une balayeuse ou faire appel à un prestataire de service.

### **COMMISSION ESPACES VERTS**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de divers modèles de mobilier urbain pouvant être installés sur la place. D'autre part, le Conseil Municipal demande à la Commission de réfléchir sur l'aménagement à prévoir Rue Bernard Sébert après l'abattage des sapins devenus dangereux sur ce site.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cet aménagement

### **COMMISSION DU PERSONNEL**

La Commission du Personnel présente au Conseil Municipal la candidature de Rémy GUIGNARD pour recruter en tant que contractuel pendant 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 et ce afin de pallier à l'absence de Monsieur Christophe FERRAND, actuellement en arrêt maladie. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat correspondant précisant une période d'essai de 15 jours.

Le Conseil Municipal accepte également la proposition de la commission de faire appel au CAT de TOUR-EN-BESSIN en mai et juin pour renforcer le service des espaces verts. D'autre part, Monsieur Anthony MERESSE sera recruté sur la période de juillet et août en tant qu'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps complet aux services techniques.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des contrats précisant ces interventions. Par contre, en cas de nécessité de services, un autre contractuel pourra être recruté sur la période estivale.

### **COMMISSION FETES ET CEREMONIES - MUSEES**

Les deux commissions « Musées – Fêtes et Cérémonies » se sont rendues au Musée de la Mine et ont recensé les travaux à prévoir. La Salle de projection est à repeindre, le téléviseur doit être changé, de grandes affiches doivent être reproduites afin de relancer la publicité des deux sites. Une étude pour aménager un plancher au-dessus de la Pompe à Feu est à prévoir. D'autre part, le Conseil Municipal accepte de recevoir gratuitement sur les deux sites un groupe de bénévoles des Restaurants du Cœur le samedi 24 Avril 2010.

Le Conseil Municipal a également pris connaissance des manifestations qui se dérouleront au Moulin de Marcy avec les Amis des Musées : la Fête du Moulin de Marcy le 1<sup>er</sup> et 2 Mai 2010 (avec une inauguration le vendredi soir 30 avril 2010) et le feu de la Saint-Jean le 19 Juin 2010 avec un embrasement du site financé par la Commune.

### **COMMISSION INTERNET**

La Commission a pris connaissance du travail réalisé sur le Site Internet et s'est rendu compte du travail à fournir pour animer celui-ci. Les diverses associations seront à nouveau consultées et le Conseil Municipal espère que celles-ci répondront favorablement afin de diffuser les informations les concernant.

### **CONTRATS DE MAINTENANCE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats de maintenance suivants :

- Pour l'entretien annuel de la centrale des blocs d'éclairage de sécurité avec la Société POULLAIN-SEPI pour un montant annuel de 185,38 euros TTC et ce pour une durée de 3 ans.
- Pour la porte automatique de la Mairie avec la Société PORTALP pour un montant annuel de 521,28 euros TTC et ce pour une durée de 4 ans.

### **LOTISSEMENT IMPASSE DES PUIITS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que SAJAC Immobilier, promoteur du Lotissement « Impasse des Puits » souhaite que la Commune reprenne l'ensemble des réseaux. Dans un premier temps, le Conseil Municipal accepte d'intégrer uniquement l'éclairage public dans le domaine public et ce après l'accord du SDEC puisque les plans de recollement ont été transmis. Par contre pour le reste des réseaux, la Commune n'a aucune garantie sur la conformité des installations et demande les documents prouvant celle-ci.

### **LYSTRIENNE SPORTIVE**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Lystrienne Sportive sollicitant un terrain supplémentaire (voir deux) pour pouvoir exercer leurs activités dans de bonnes conditions. Après suspension de séance, où chacun a pu s'exprimer sur ce dossier, le Conseil Municipal charge le Maire de recontacter la propriétaire du Haras du Petit Bosq afin de connaître sa position sur la vente d'une partie de ses terrains situés à proximité du stade des écoles et s'engage à faire tout son possible pour trouver une solution à ce problème, en contactant d'autres propriétaires à proximité de ce site. Un point sera fait à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

### **REMBOURSEMENTS DE SINISTRE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir les recettes suivantes :

- soit 4640,48 euros de l'assurance « GENERALI » suite aux dégâts occasionnés sur le mur Rue du Lavoir.
  - soit 2157,27 euros des Mutuelles du Mans pour le faisceau électrique du tracteur FIAT.
- Ces recettes seront imputées à l'article 7788 (autres produits exceptionnels).

### **SEROC**

Monsieur LECLUSE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le SEROC souhaite renouveler l'opération de distribution de composteurs individuels. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le SEROC, la commune mettra à disposition une salle pour les distribuer.

### **STATION D'EPURATION**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'avancement du dossier de la station d'épuration suite à la réunion avec le Cabinet « BPR » responsable du suivi de celui-ci (une consultation va être lancée pour réaliser d'une part l'étude géotechnique du terrain et d'autre part désigner un coordinateur de travaux). L'appel d'offre pour ces travaux aura lieu au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 afin de démarrer ceux-ci au cours du second semestre pour une durée d'environ 18 mois avec une mise en service début 2012.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de celui-ci.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 26 Février 2010